Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062325-DE

Pays Fouesnantais
Communauté de Communes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2026
A L'HOTEL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 25

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais, légalement convoqué le 17 juin 2026, s'est réuni à l'Hôtel communautaire (salle du conseil) sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF.

La séance commencée à 18 h 30 s'est terminée à 21 h 31.

Cindy BACCON a été élue secrétaire de séance.

Bénodet	*Clohars-Fouesnant*	*Fouesnant*	*Gouesnac'h*	*La Forêt-Fouesnant*	*Pleuven*	*Saint-Evarzec*
Présents						
Anne BOURBIGOT Stéphane MOREL Elisabeth VAN HORNE Mathieu CHUTO Steven BEGOS	Arnaud GUYADER Morgane GUENNOU Philippe GOMEZ	Bruno MERRIEN Cécile TABARLY Laurent LE CAIN Laure CARAMARO Roger LE GOFF Alain GOSSET Cindy BACCON Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H Catherine LE FLOCH Vincent ESNAULT	Pierre-Yves GUILLERMOU Béatrice NEDELEC Adrien de TONQUEDEC	Marie-Françoise COSQUERIC David RIVIERE Marie LATTANZIO Patrick PERES Robert LE NAY	David DEL NERO Mona CASELLINO	René ROCUET Céline SIMONOU Serge SINOU Anne LAVILLONNIERE Michel GUEGUEN
Absents excusés						
		Christine JAN (procuration à Bruno MERRIEN)	Séverine COSQUERIC (procuration à Pierre-Yves GUILLERMOU)		Corinne MARTIN (procuration à Mona CASELLINO) Laurent FRANCHETEAU (procuration à David DEL NERO)	
Nombre de conseillers présents			**33**	**Nombre de conseillers votants**		**37**

PLAN DE LUTTE CONTRE LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES (PLAV) 2026/2028

Rappel du contexte

La Baie de La Forêt fait partie des 8 baies algues vertes en Bretagne sur lesquelles les échouages importants d'algues vertes de type Ulva posent des problèmes sanitaires et environnementaux. Pour faire face à ce phénomène, Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA) et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) sont engagées depuis 1999 dans des actions de lutte préventives et curatives en Baie de La Forêt.

Le Contrat actuel étant arrivé à échéance fin 2025, il est proposé de le renouveler sous la forme d'un Accord de territoire de 3 ans (2026-2028) qui serait signé avec les partenaires financiers. La Commission Algues vertes du SAGE s'est réunie le 17 décembre 2025 et a validé la stratégie et le contenu de ce nouveau programme d'actions.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062325-DE

Des résultats encourageants

L'implication des collectivités et les efforts consentis par les agriculteurs du territoire ont permis un engagement important de ces derniers dans un des dispositifs agro-environnementaux (65 % des 131 exploitations engagées), une qualité de l'eau qui s'améliore avec une baisse de près de 40 % des teneurs en nitrates depuis 2010, et depuis 6 ans une baisse notable des échouages d'algues vertes.

Les scientifiques estiment cependant que l'équilibre écologique reste fragile sur la Baie de La Forêt. Le risque d'avoir à nouveau des échouages d'algues vertes n'est pas tout à fait écarté si les conditions sont de nouveau favorables aux proliférations d'algues vertes.

Stratégie & plan d'actions

Compte tenu de ces éléments de bilan, il est proposé de poursuivre les actions engagées autour des 6 axes de travail suivants : réglementaire / agricole / renaturation / connaissance / communication / curatif.

Il est proposé de maintenir le partenariat historique mis en place pour mettre en œuvre le plan de lutte contre les algues vertes :

- un portage politique partagé entre les élus de CCA et ceux de la CCPF ;
- un portage technique et administratif assuré par les services de CCA ;
- une convention de partenariat existante vient préciser les modalités et volumes financiers définis entre les deux structures.

Le pilotage du PLAV sera assuré par la Commission algues vertes qui associe les élus locaux, les partenaires de la coordination régionale du PLAV, les représentants agricoles et associations environnementales.

Budget prévisionnel

Pour rappel, la clé de répartition établie entre les deux EPCI (CCA/CCPF) dans le cadre de la convention de partenariat est la suivante :

- à part égale sur l'animation générale (50 % CCPF / 50 % CCA) ;
- au prorata des actions réalisées sur le terrain pour le volet opérationnel : au prorata du nombre d'agriculteurs pour les actions agricoles (24 % CCPF/ 76 % CCA) et du nombre de points de suivi de la qualité des eaux (44 % CCPF / 56 % CCA).

Le budget prévisionnel du plan d'actions (hors aides directes aux agriculteurs et accompagnements individuels financés par l'Etat) est estimé à 629 450 € sur la période 2026-2028 réparti comme suit :

- 488 355 € pour les partenaires financiers (AELB, Région, Etat et Département),
- 89 930 € pour CCA,
- 51 165 € pour la CCPF.

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 029-242900660-20260623-2026062325-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité (une abstention : Vincent ESNAULT), décide :

- ➔ de valider le contenu de l'Accord de territoire de la Baie de La Forêt 2026-2028 ;

- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer l'Accord de territoire de la Baie de La Forêt 2026-2028 avec l'ensemble des partenaires de la coordination régionale ;

- ➔ d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire pour le financement et la bonne mise en œuvre des actions.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus pour copie conforme, et certification du caractère exécutoire de la délibération.

Roger LE GOFF
Président

COMMUNAUTE DE COMMUNES du Pays Fouesnantais 11, Espace Kernurgué CS 31046 - 29170 FOUESNANT